



N° CP_2018_12_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Emploi Insertion/Sous-direction Insertion socio-professionnelle et emploi

OBJET : Poste mutualisé pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE) et l'alphabétisation

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Inscrite dans le Pacte territorial d'insertion (PTI), la création d'un poste mutualisé pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE) et l'alphabétisation a permis, depuis le 1^{er} janvier 2018, de combler les attentes des salariés des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) avec un réel succès. Ce poste, destiné à renforcer les dispositifs existants, est porté par l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires, avec une intervention circonscrite à l'agglomération de Limoges.

Trois partenaires financiers ont contribué à sa mise en place : l'Etat (DIRECCTE), la Région et le Département.

La proposition de poursuivre cette expérimentation en 2019 fait l'objet du présent rapport.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				15 000 €
Recettes				

RAPPORT

La formation linguistique constitue un enjeu essentiel pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Conjuguée à d'autres freins liés à l'accès à l'emploi, l'absence de maîtrise de la langue devient un facteur d'exclusion difficilement surmontable à défaut de prise en charge.

Au regard du public qu'elles accueillent, les SIAE confrontées à cette problématique étaient en attente d'un outil d'apprentissage du FLE plus adapté à leurs contraintes et offrant une souplesse qu'elles ne trouvent pas forcément dans les formations de droit commun.

L'expérimentation de mutualisation d'un poste d'enseignant engagée en 2018 a montré l'efficacité d'un tel dispositif dont les résultats sont présentés ci-dessous et l'intérêt de poursuivre la démarche en 2019.

I- Bilan provisoire de l'année 2018

Arrêté au 30 septembre 2018, ce bilan présente les caractéristiques suivantes :

1-1 L'organisation pédagogique s'appuie sur le travail autour de cinq compétences : lire, écrire, écouter, parler, interagir. Elle se base sur deux séances d'1h30 par semaine. A partir de mars, les enseignements ont été complétés par des cours de phonologie (étude des sons).

Les groupes, composés au maximum de 8 personnes, sont constitués en fonction des différents niveaux des participants. Même si l'essentiel des cours se déroule dans un cadre collectif, quelques cours individuels sont proposés afin de répondre à des besoins très spécifiques.

12 SIAE sur 15 potentiellement susceptibles d'y avoir recours ont fait appel à ce dispositif.

Sur 82 salariés prescrits, 87 % d'entre eux sont entrés en formation suite à une évaluation préalable qui se divise en trois parties : entretien oral, tests de compréhension écrite, production écrite. L'entrée en formation a lieu une quinzaine de jours après les tests.

Concernant le profil des bénéficiaires :

- environ 55 % des salariés positionnés sont bénéficiaires du RSA ;
- on constate une quasi parité hommes/femmes et une moyenne d'âge de moins de 40 ans avec un besoin qui se situe majoritairement à l'écrit.

En termes de résultats, des évaluations formatives sont faites régulièrement afin de s'assurer de la bonne compréhension des éléments étudiés, d'attester d'un niveau de sortie ou de valider des objectifs. Une attestation de niveau linguistique est mise en place depuis septembre.

43 personnes suivent toujours les cours. Les sorties constatées concernent essentiellement des personnes qui ont quitté les SIAE de façon prématurée.

Une enquête de satisfaction réalisée auprès des prescripteurs met en exergue l'intérêt de la démarche qui permet notamment d'avoir une connaissance plus approfondie du niveau et des difficultés des salariés. Les réponses personnalisées

constituent également un atout supplémentaire par rapport aux actions de formation de droit commun.

Il convient de noter que le succès grandissant du dispositif génère un doublement de l'effectif en formation au cours du dernier trimestre 2018. Cette évolution risque d'allonger le temps d'attente pour bénéficier des cours.

1-2 En termes financiers, le coût du poste initialement estimé à environ 37 000 € est apparu légèrement sous-évalué. Le coût réel serait plus proche des 40 000 €. En effet, les frais annexes (déplacements, téléphone, fournitures administratives...) devraient être supérieurs à ce qui avait été initialement envisagé, d'où un plan de financement ajusté qui se décline comme suit :

- Etat (FDI) : 15 000 € (12 000 € initialement prévus),
- Région : 16 000 €,
- Département : 9 000 €.

II- Modalités de financement en 2019

Pour 2019, le dispositif pourrait être reconduit selon les mêmes modalités de fonctionnement.

Le coût global de l'action (salaire et charges pour un temps plein, frais annexes) est estimé à 42 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat (FDI) : 22 000 €,
- Région : 5 000 €,
- Département : 15 000 €.

A noter : la participation financière de la Région ne sera pas reconduite à l'issue de la 2^{ème} année de mise en œuvre de l'opération. Toutefois, en cas de poursuite de cette expérimentation, la participation financière du Département ne saurait excéder 15 000 € et d'autres sources de financement devront être mobilisées. Une collaboration avec notamment les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) est envisagée.

Si ces éléments recueillent votre approbation, nous pourrions adopter une délibération dans les termes du projet ci-après.

DECISION

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 23 juin 2016 approuvant le Pacte territorial d'insertion pour la période 2016-2020 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 8 février 2018 relative aux aides aux structures d'insertion par l'activité économique et sous réserve de l'engagement formel des autres partenaires financiers (Etat-Région) ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder à l'association des Chantiers des Chemins Jacques une participation maximale de 15 000 € pour le financement du poste d'enseignant FLE/alphabétisation au titre de l'année 2019 ;

d'autoriser le Président à négocier et signer la convention à intervenir entre le bénéficiaire et le Conseil départemental.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018
Affiché le 5 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018